AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0223
FR0011675362-OP001-AS01

28 janvier 2025

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les titres de la société.

NEOEN

(Euronext Paris)

Complément à D&I 225C0021 du 2 janvier 2025

1. Le 28 janvier 2025, BNP Paribas et Société Générale[1], agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Brookfield Renewable Holdings[2], ont informé l'Autorité des marchés financiers de la modification du projet d'offre publique d'achat simplifiée déposé le 2 janvier 2025 visant les titres NEOEN, en ce que notamment les obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles ou existantes NEOEN (« océanes ») 2022 sont visées dorénavant au prix unitaire de **105 000,00 € (coupon attaché[3]) au lieu de 101 382,00 € (coupon attaché).**

Les autres stipulations du projet d'offre demeurent inchangées.

Le projet de note d'information modifié de l'initiateur, et le projet de note en réponse modifié contenant notamment le rapport de l'expert indépendant complété, ont été déposés et sont diffusés ce jour.

2. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres NEOEN sont applicables.

———

[1] Seule Société Générale garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur dans le cadre de l'offre.
[2] Brookfield Renewable Holdings est ultimement indirectement contrôlée par Brookfield Asset Management, Brookfield Corporation et leurs affiliés respectifs.
[3] A savoir 103 562,50 € coupon détaché.